

# COMMUNE DE BELZ (Morbihan)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2019

*L'an deux mil dix-neuf, le six février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Bruno GOASMAT, Maire*

**PRESENTS :** Hervé LE GLOAHEC, Christiane MOULART, Yves TILLAUT, Philippe LE MIGNANT, Catherine LE GLOANIC, Daniel LE CARRER, Christine KERZERHO, Brigitte LE CALVE, Patricia BARACH, Philippe REMOND, Jean-Luc LE ROUZIC, Dominique KERARON, Eric LE TORTOREC, Marie GIBLET, Michèle LE BAYON, Eric BERTHIC, Jean-Claude MAHE, Laurent AMOUROUX.

**PROCURATIONS :** Jacquette LUCAS donne pouvoir à Hervé LE GLOAHEC  
Xavier DAL donne pouvoir à Eric LE TORTOREC  
Sébastien LAMOUR donne pouvoir à Jean-Luc LE ROUZIC  
Cécile CHAGNEAU donne pouvoir à Catherine LE GLOANIC  
Catherine EZANNO donne pouvoir à Dominique KERARON

**ABSENTS EXCUSES :** Thierry PHILIPPE, Anne-Gildas PORTANGUEN, Audrey NICOLAS

Date de convocation : le 30 janvier 2019

Secrétaire de séance : Patricia BARACH

Le PV du dernier Conseil est adopté à l'unanimité.

### 1) CONSEIL MUNICIPAL

#### • Mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission de M. Yannick DELVAL le 13 décembre dernier, un nouveau Conseiller Municipal siège désormais au sein de cette assemblée au titre du « suivant de liste » : Laurent AMOUROUX.

Il est précisé que M. AMOUROUX est devenu le « suivant de liste » suite à la démission de plusieurs personnes de la liste : Marie-Christine CONAN, Stéphane KERGOSIEN, Arlette ROSSIGNOL, Patrice LE BIDEAU et Brigitte STRICKER.

Le tableau du Conseil Municipal est ainsi mis à jour automatiquement.

#### • Mise à jour des commissions

Le Conseil est invité à mettre à jour la composition des commissions suite à la démission de M. DELVAL et la nomination de M. AMOUROUX.

Commission dans lesquelles siégeaient M. DELVAL :

*En qualité de titulaire :*

- Commission urbanisme, foncier, logement, développement éco, commerce et artisanat, développement durable
- Commission des mouillages
- Commission culturelle
- Commission restauration scolaire

*En qualité de suppléant :*

- Commission appel d'offres

Par vote à bulletin secret, Laurent AMOUROUX est élu à l'unanimité membre des commissions précitées.

## 2) FINANCES

- **Comptes Administratifs 2018 du budget principal de la commune et du budget annexe des mouillages**

La commission des finances a émis un avis favorable aux comptes administratifs 2018 le 30 janvier. Ces documents sont expliqués en séance.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire Le Maire quitte la séance.

M. Hervé LE GLOAHEC assure la présidence de la séance et soumet à l'approbation du Conseil les votes de ces comptes administratifs.

### **Compte Administratif du budget principal de la commune :**

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 2 985 995.35 €

Recettes : 3 728 973.66 €

**Excédent : 742 978.31 €**

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 1 331 610.02 €

Recettes : 1 226 779.54 €

Déficit 2018 : 104 830.48 € / excédent cumulé : 602 468.10 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **Compte Administratif du budget annexe des mouillages :**

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 31 498.37 €

Recettes : 36 950.51 €

**Excédent : 5 452.14 €**

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 7 218.00 €

Recettes : 3 262.32 €

Déficit 2018 : 3 955.68 € / excédent cumulé : 4 114.99 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

- **Comptes de gestion de la commune et des mouillages**

Ces comptes établis par la Trésorerie sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs établis et suivis par la commune.

Le Conseil valide également ces comptes à l'unanimité.

- **DOB (Débat d'Orientations Budgétaires)**

Monsieur le Maire présente le DOB composé de deux parties.

1<sup>ère</sup> partie : analyse du CA 2018 + état de la dette + récapitulatif de la CAF

2<sup>ème</sup> partie : propositions d'investissements pour 2019

Concernant la dette, M. le Maire précise que cette dette, actuellement de 546 €/habitant continue de baisser, du fait de la non contraction d'emprunt, de l'augmentation de la population « nous avons un poids à traîner depuis plusieurs années mais la tombée de plusieurs emprunts dans les toutes prochaines années (2020 – 2022 et 2023) va permettre de redonner une capacité d'investissement intéressante à la commune.

- **Bilan réfection place Gilliouard et abords**

M. le Maire donne lecture du bilan financier de cette opération et précise qu'une inauguration de cette place, en présence du Sous-Préfet le vendredi 22 février à 11 h. Les élus sont invités à y participer.

DEPENSES (HT)		FINANCEMENT	
Etudes	20 850 €	ETAT (Amende de police)	12 320 €
		ETAT (DSIL)	112 247 €
Marché Travaux VRD/ COLAS	625 154 €	ETAT (DETR)	180 953 €
Marché Espaces verts MORICE PAYSAGE	32 989 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 2016)	57 183 €
Maîtrise d'œuvre sur travaux	35 600 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 2017)	53 975 €
Autres frais (mission SPS/ géomètre /publication marché )	4 495 €	AQTA (Fds concours 2017)	20 833 €
Eclairage(réseau élect et EP)	158 000 €		
Alimentation eau / arrosage intégré	8 799 €	Budget Communal	448 376 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>885 887 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>885 887 €</b>

### 3) URBANISME - TRAVAUX – FONCIER - ENVIRONNEMENT

- **ENTRETIEN DES SENTIERS : demande de subvention**

Il est proposé au Conseil de valider une demande de subvention d'un montant de 5 000 € auprès du Conseil Départemental pour les opérations de création et d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

A ce jour, BELZ comptabilise 3 sentiers PDIPR :

- « Etre Douar ar Mor » => boucle de 12 km (chemins creux + sentiers côtiers)
- « Pointe de Larmor » => boucle de 5 km
- « boucle du Ouerch » => boucle de 4 km (chemins creux)

A noter que la commune a sollicité l'inscription d'un nouveau sentier au PDIPR : le TRO BELZ => 20 km environ. Il inclut une partie des autres sentiers.

Le Conseil valide à l'unanimité cette demande de subvention ;

- **ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE : demande de subvention**

Il est proposé au Conseil de s'inscrire dans le dispositif « Appel à projets : dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » - phase étude.

Le coût de cette étude est de 60 000 € pour un taux de subvention maxi de 80 %.

Ce coût d'études est majoré du coût du relevé topographique du secteur à hauteur de 10 400 € HT.

Le Conseil valide à l'unanimité cette demande de subvention.

#### 4) RESSOURCES HUMAINES

- **Comité Technique et CHSCT**

Il est proposé au Conseil de désigner les membres élus du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Comité Technique et du CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

Par vote à bulletin secret, le Conseil valide à l'unanimité la nomination des élus suivants pour siéger au sein du CT et CHSCT :

Titulaires :

GOASMAT Bruno

MOULART Christiane

BARACH Patricia

Suppléants :

LE ROUZIC Jean-Luc

PHILIPPE Thierry

AMOUROUX Laurent

#### CULTURE

- **FESTIVAL MELISCENES : demande de subvention**

Christiane MOULART présente ce bordereau.

La commune va bénéficier en 2019 d'une animation théâtre dans le cadre du festival MELISCENES. La commune vient de conventionner avec la mairie d'Auray, porteur de ce festival.

Depuis 2001, la ville d'Auray développe au cœur du projet artistique et culturel du centre culturel Athéna, une programmation de spectacles de théâtre d'objets et de marionnettes, au travers notamment du festival MELISCENES qui se déroule chaque année en mars.

La qualité et l'exigence des propositions artistiques professionnelles programmées reçoivent depuis 2009, le soutien du Ministère de la Culture/Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du dispositif (scène de territoire pour les marionnettes et le théâtre d'objet ».

L'animation prévue à BELZ : « du vent dans la tête » le dimanche 24 mars aux Astéries à 16 h.

A la charge de la commune : 1 542 € HT € (prestation + transports) + frais d'imprimerie (150 € environ)

Interrogée par Jean-Claude MAHE sur la communication de cet évènement culturel, Christiane MOULART précise que des affiches et flyers seront distribués très largement (écoles, commerces) ainsi qu'une insertion sur le panneau lumineux.

Le Conseil valide à l'unanimité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

#### INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à ester en justice devant le Conseil d'Etat, en sollicitant Maître PINET, pour défendre les intérêts de la commune dans deux dossiers :

- Recours contre l'aire de stationnement de Saint Cado

M. le Maire refait l'historique de ce dossier :

- le permis d'aménager a été délivré le 23 août 2013.
- Un recours contentieux a été intenté par la SCI Maryse, représentée par M. BRAMI, en octobre 2013, recours non suspensif des travaux.
- le 9 juillet 2014, le Conseil approuve le lancement de l'appel d'offres pour réaliser les travaux.
- le 24 septembre 2014, le Conseil confirme le permis d'aménager à l'unanimité
- les travaux sont engagés le 27 octobre 2014
- Le 28 octobre 2014, un référé suspension est déposé par la SCI Maryse devant le Tribunal Administratif de Rennes qui rejette la requête le 20 novembre au titre que les travaux étaient quasi achevés.
- La SCI Maryse fait appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat qui rend son jugement le 24 juin 2015 statuant ainsi « les travaux doivent être considérés comme achevés. Il n'y a donc pas lieu de statuer sur les conclusions du pourvoi de la SCI ». Aucune indemnité n'est versée de part et d'autre.
- Ce dossier revient devant le Tribunal Administratif de Rennes pour jugement sur le fonds.
- Le 27 novembre 2015, le TA, au titre de la loi littoral et de la bande des 100 m, annule le permis d'aménager.
- La commune fait appel de ce jugement. La Cour Administrative d'Appel de Nantes confirme le jugement du TA.
- Le 26 avril 2018, le Conseil d'Etat annule l'arrêt de la CAA et renvoie l'affaire devant cette même CAA.
- Le 10 décembre 2018, la CAA confirme le jugement d'annulation du permis d'aménager, bien que l'avis du rapporteur public était favorable à la commune ».

Après concertation avec les adjoints et le cabinet d'avocats, nous souhaitons porter l'affaire devant le Conseil d'Etat ».

Jean-Claude MAHE : « Quel est l'élément qui justifie d'aller devant le Conseil d'Etat ? »

M. le Maire et Yves TILLAUT précisent qu'il n'est pas utile d'avoir un nouvel élément. Il s'agit d'une nouvelle juridiction qui peut avoir un jugement différent du TA et CAA.

Jean-Claude MAHE : « quel est l'impact sur le coût des assurances réglé par la commune ? »

Le Maire : « je ne le connais pas mais un tel dossier mérite qu'on se batte ».

Jean-Claude MAHE : « nous tenons à préciser que nous sommes favorables à un stationnement à St Cado, mais dans le respect de la loi ».

M. le Maire et Yves TILLAUT insistent sur la notion d'intérêt à défendre ce dossier.

Le Conseil, à l'unanimité sauf trois absentions (MM. MAHE, AMOUROUX et Mme LE BAYON), autorise la commune à ester en justice dans cette affaire et nomme Me PINET pour défendre les intérêts de la commune.

- Recours contre le PLU

M. le Maire : « il s'agit là d'un recours contre le PLU intenté par l'association BEL CV l'unité citoyenne, dont M. BRAMI est trésorier. La commune a été déboutée devant le Tribunal Administratif et devant la Cour Administrative d'Appel. Là encore, nous proposons de faire appel devant le Conseil d'Etat ».

Interrogé par M. MAHE sur le fondement de ce recours, M. le Maire et M. TILLAUT précise que le recours est formé contre l'inscription au PLU de deux emplacements réservés : l'aire de stationnement du Niheu et le projet de réalisation d'une petite aire de stationnement sur l'île de St Cado. Le stationnement des véhicules sur le domaine public est une pollution visuelle, par cet emplacement réservé sur l'île, nous nous donnons les moyens de pouvoir regrouper les voitures sur un même espace ».

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la commune à ester en justice dans cette affaire et nomme Me PINET pour défendre les intérêts de la commune.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.